CAP Rhône-Ain | Magazine bimestriel de l'Association des Paralysés de France, délégations de Villeurbanne et de Bourg-en-Bresse
N°3 | MAI & JUIN 2016

CAP RHÔNE-AIN

ACCESSIBILITÉ

AGIR POUR L'ACCESSIBILITÉ

COMMENT AGIR SUITE À L'ÉCHEC DE LA MISE EN ACCESSIBILITÉ QUI ÉTAIT PRÉVUE AU 1ER JANVIER 2015 ?

Dossier page 13

LOISIRS

Les séjours des deux délégations APF - *page 9*

SENSIBILISATIONS

Les marionnettes de sensibilisation de la délégation APF de Bourg-en-Bresse - *page 11*

CULTURE

L'atelier récit de vie de la délégation APF de Villeurbanne - *page 20*

L'APF S'ENGAGE POUR QUE NOUS VIVIONS MIEUX ENSEMBLE.

handynamic
Véhicules accessibles

Louez une voiture accessible près de chez vous !

Partir en vacances, profiter du soleil de la région le temps d'un weekend, se rendre chez le médecin, participer à une réunion de famille, voilà autant de situations qui nécessitent de se déplacer, ce qui n'est pas toujours évident quand on est en fauteuil roulant.

Heureusement, l'agence Handynamic Lyon vous facilite la vie !
Louez une voiture aménagée accessible en fauteuil roulant, adaptée à vos besoins et pour le temps que vous souhaitez, facilement et au meilleur prix !

Rendez-vous dans notre agence ou sur notre site Internet pour recevoir votre devis personnalisé.

Handynamic Lyon

290, rue Ferdinand Perrier
ZAC Pierre Blanche
69800 Saint Priest

Vous êtes sur les réseaux sociaux ? Nous aussi !

SOMMAIRE

Conseils APF de départements..... 4

Formation des bénévoles..... 5

Bienvenue à Elsa Aubel. 5

Focus..... 6

Le centre de documentation..... 8

Week-end en Haute Savoie 9

Séjour à Saint Lupicin... 9

L'école de la SEP.....10

Danse classique pour tous..... 10

Des marionnettes pour sensibiliser.....11

Des parents forment des directeurs.....12

Dossier : Agir pour l'accessibilité.....13

Partenariat avec la Caisse d'Épargne.....18

APF Conseil.....19

Atelier récit de vie..... 20

Journée européenne des patients.....21

Album de vie.....22

Agendas mai et juin 2016.....26

Courrier des lecteurs.....30

Numéros utiles.....31

Bons plans.....31

ÉDITORIAL

L'ACCESSIBILITÉ AU 1ER PLAN

Gaël Brand © APF

Dans ce 3ème numéro du CAP Rhône-Ain nous allons aborder une fois de plus l'accessibilité avec des rappels importants concernant la législation mais aussi les possibilités judiciaires qui sont offertes aux particuliers pour faire valoir leurs droits.

L'accessibilité est une revendication défendue collectivement par les délégations de Villeurbanne et de Bourg-en-Bresse. Pour cela nous comptons sur nos adhérents, bénévoles et élus politiques ainsi que notre implication dans des collectifs inter-associatifs : le collectif des associations du Rhône pour l'accessibilité et la coordination handicap dans l'Ain. Cette problématique est commune à tous les types de handicap.

« L'accessibilité est une revendication défendue collectivement par les délégations de Villeurbanne et de Bourg-en-Bresse. »

Nous mettons en place actuellement à Bourg-en-Bresse un groupe Access avec l'aide de deux bénévoles investis qui se proposent d'animer des temps de rencontre mensuels pour informer et former celles et ceux qui souhaiteraient nous rejoindre. Nous espérons pouvoir dupliquer cette action sur le reste du territoire.

Autre sujet, autre droit à défendre, le 8 avril dernier s'est tenu un après-midi information ''répit des aidants familiaux'' toujours à Bourg-en-Bresse. Étaient présents des aidants et quelques professionnels.

Les nombreux échanges qui en ont découlé nous motivent pour mettre en place des rendez-vous mensuels gratuits dans le département de l'Ain afin d'aider les proches des personnes en situation de handicap à se rencontrer et à s'entraider, comme il en existe déjà sur le Rhône avec le mardi des aidants.

Je vous dis à très bientôt sur place dans les délégations de Villeurbanne et Bourg-en-Bresse ou en ligne par notre site et page Facebook.

Gaël Brand
Directeur territorial

Association des Paralysés de France (APF) délégations de Villeurbanne et Bourg-en-Bresse

Délégation APF de Bourg-en-Bresse : 6 rue des Frères Lumière, 01000 Bourg-en-Bresse
Tél. : 04 74 23 41 59 | Fax : 04 74 50 17 85
e-mail : *dd.01@apf.asso.fr* | **Blog :** *dd01.blogs.apf.asso.fr* | **Facebook :** *APF Rhône-Ain*

Délégation APF de Villeurbanne : 73 ter rue Francis de Pressensé, 69100 Villeurbanne
Tél. : 04 72 43 01 01 | Fax : 04 78 93 61 99
e-mail : *dd.69@apf.asso.fr* | **Site web :** *www.apfrhone.fr* | **Facebook :** *APF Rhône-Ain*

Responsable de publication : chargé de communication APF - **Comité de rédaction :** APF
Conception graphique : Léa Jourjon - **Crédit photo couverture :** S. Le Clezio - **ISSN** 2250 - 7100

L'APF EN PHASE DE RENOUVEAU

Jean-Marc Maldini © APF

01 L'APF est aujourd'hui dans une phase de renouveau puisque l'alliance avec l'Auvergne s'est concrétisée et que les membres du Conseil APF de région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) sont élus. Au Conseil de région, nous avons décidé de travailler sur quatre thématiques importantes qui intéressent bon nombre d'entre vous. Il s'agit de la santé, du répit aux aidants, de l'action et revendication et du transport et accessibilité.

Au sein du Conseil APF de département nous travaillerons sur les mêmes sujets afin de faire remonter nos suggestions au Conseil APF de région qui en fera les synthèses pour que celles-ci soient rapportées par un élu (référent du sujet) auprès du national. Pour mener à bien ces missions nous avons besoin de votre collaboration pour alimenter les sujets.

Le 8 avril s'est déroulé un après-midi d'information sur le répit des aidants familiaux. Les familles ont répondu à l'appel et se montrent intéressées par le dispositif de formation mensuel que nous allons mettre en place. Il vous appartient de contacter la délégation pour vous inscrire (04 74 23 41 59).

Je vous rappelle que nous sommes à votre entière disposition et que nous essayerons toujours de répondre à toutes vos demandes. Les membres du Conseil APF de département et l'équipe salariée, vous souhaitent une bonne santé et un bon moral pour profiter du printemps qui est la plus belle saison de l'année et la plus appropriée à notre forme physique et morale.

Jean-Marc Maldini
Représentant du Conseil APF de département de l'Ain

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SE PRÉPARE

Jacky Pioppi © APF

69 Cette année l'assemblée générale annuelle de l'APF se tiendra dans notre nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes à Clermont Ferrand le 25 juin. Vous avez été sollicités en ce début d'année, par un questionnaire en ligne, pour choisir les thèmes que vous souhaiteriez voir abordés lors de cette assemblée.

Merci aux adhérents qui ont répondu au questionnaire et qui ont permis de retenir les thèmes suivants :

· volet ''revendications'': un environnement accessible à tous, la défense des droits des personnes en situation de handicap et de leur famille ;

· volet ''vie associative'': les moyens pour rendre l'APF réellement visible et l'évolution des délégations.

Lors de sa prochaine réunion, notre Conseil APF de département du Rhône va apporter sa contribution aux dossiers qui seront présentés à l'assemblée.

Pour faire en sorte que les nouvelles dispositions de la loi sur l'accessibilité soient bien mises en œuvre, le Conseil APF de département est présent dans les instances de concertation sur l'accessibilité du département.

En complément il a également écrit à toutes les communes de plus de 5 000 habitants pour leur demander les dispositions qu'elles ont mises en place vis-à-vis de leurs obligations : création d'une CCA (Commission Communale d'Accessibilité), publication en ligne des ERP (Établissements Recevant du Public) accessibles, publication de la liste des Ad'AP (Agendas d'Accessibilité Programmés) déposés.

Nous avons besoin de vous tous, vous adhérents et sympathisants, présents sur le terrain pour nous accompagner dans cette lutte de tous les jours. N'hésitez pas, soit à vous proposer pour la CCA de votre commune, soit à nous interpeller sur ce que vous constatez dans votre quotidien. Nous serons là pour vous aider.

Les Conseillers APF de département du Rhône

FORMATION DES BÉNÉVOLES

69 Le 25 avril dernier, nous avons lancé une nouvelle formation ''écoute, communication et attitudes'' pour les bénévoles. Construit à partir des remarques et interrogations des personnes présentes sur les activités de la délégation, ce module contenait trois phases :

· L'écoute : dans un premier temps, les bénévoles ont pu faire un petit test sous forme de questionnaire afin de découvrir quel est leur type d'écoute. Puis, nous avons débriefé sur ce qu'est l'écoute active ainsi que les bonnes conditions à mettre en place pour instaurer un climat de confiance et de respect.

· La communication : qu'elle soit verbale ou non verbale, celle-ci est primordiale dans les rapports humains. Il faut prêter une attention particulière aux gestes, aux regards, particulièrement chez les personnes ayant des Difficultés d'Élocution et de Communication (DEC). Les différents modes de communication de ces dernières ont été présentés.

· Les attitudes : pour finir cette formation, quelques bénévoles et salariés ont fait une mise en situation. Suivant un scénario établi en amont, ils ont joué diverses situations du quotidien à l'APF. Les participants ont ensuite débattu sur des points qui les ont questionnés.

Les personnes désireuses de (re) faire cette formation – ou souhaitant une formation spécifique – sont invitées à le faire remonter auprès d'Alexandra (*alexandra.saurin@apfrhone.fr* ou au 04 72 43 01 01).

Alexandra Saurin
Chargée de mission vie associative

BIENVENUE À ELSA AUBEL

© Elsa Aubel

01 Je suis étudiante en Master 2 ''Juriste manager des structures sanitaires et sociales'' à l'Université Lyon 3. Dans le cadre de ce master, j'effectue un stage de cinq mois au sein de la délégation APF Rhône-Ain.

Ma mission consiste à faire l'étude d'opportunité d'un nouveau projet, qui pourrait être proposé sur le territoire de l'Ain. Il s'agirait principalement d'accompagner les personnes en situation de handicap dans l'organisation de leurs aides humaines.

En effet, le paysage de l'aide humaine a subi de profondes évolutions avec la création de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) par la loi du 11 février 2005. De plus, le champ des services à la personne est très large. Il existe plusieurs modes d'organisation en termes d'aides humaines, qui peuvent être complémentaires : service prestataire, emploi direct, emploi direct accompagné d'un service mandataire, aidant familial dédommagé, etc. L'aide humaine est un vaste sujet, sur lequel les expériences de chacun peuvent être très différentes. Je vous invite à prendre contact avec moi si vous souhaitez échanger sur le sujet ! *(elsa.aubel@apf-rhone-ain.fr)*

Elsa Aubel
Stagiaire

BÉNÉVOLES, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

69 **Le Cercle de l'amitié :**

Jean-Marc Charvet, adhérent de longue date de l'APF, a créé un Cercle de l'amitié pour que des personnes isolées se rencontrent, partagent des activités et brisent ainsi leur isolement.

Le Cercle se réunit une fois par mois à la Maison des Essarts de Bron. Jean-Marc souhaite aussi proposer aux membres du Cercle de participer aux quelques spectacles de la Maison des Essarts qui se déroulent en soirée et en week-end.

Jean-Marc a bénéficié du soutien de Résol'handicap pour mener à bien ce projet. Pour continuer dans de bonnes conditions, il espère la contribution régulière de deux à quatre bénévoles pour la logistique et l'animation du groupe.

Les personnes intéressées peuvent contacter Vincent Plazy à la délégation par téléphone : 04 72 43 01 01 ou par mail : *vincent.plazy@apfrhone.fr*

1 PHOTO

Edgard John-Augustin © James Bort

BIONIC BODY

Amputé enfant de ses deux jambes, Edgard John-Augustin va faire de son handicap une force. Devenu bodybuilder professionnel et personnage médiatique sous le nom de “Bionic Body”, ce guyanais montre un exemple positif, qui inspire nombre de personnes en situation de handicap.

Tragédie, musculation et transformation. Ce sont trois mots-clés dans la vie du guyanais Edgard John-Augustin. Le drame a eu lieu lorsque, âgé seulement de 4 ans, l’enfant perd ses deux jambes (au-dessus des genoux) à la suite d’un accident de voiture. C’est le début d’un long parcours : une année en fauteuil roulant, rééducation en métropole et apprentissage de ses “nouvelles” jambes, deux prothèses pour marcher à nouveau, avant le retour en Guyane.

VU SUR LA TOILE

SOLIDARITÉ 2.0

Quand Twitter se mobilise pour offrir un fauteuil roulant à @philousports

“Vous adorez ses gifs, son humour pertinent, sa sensibilité, son regard sur le sport, les Corses, Isa Ithurburu… Vous faites partie de ses 50 000 followers sur Twitter… ou pas. L’idée, partie sur les chapeaux de roue (il en faut quatre et surtout un moteur), est de collecter une somme suffisante pour que Philou puisse acheter un fauteuil électrique de ce type. Le prix de base se situe autour de 3 500 €. Myopathe à l’insu de son plein gré, comme il dit, Philou est un peu gêné de l’initiative. Moi, je suis persuadée qu’on peut, ensemble faire quelque chose de bien. Un peu l’histoire du colibri, quoi… L. L.”

www.lesinrocks.com

1 ACTEUR DE L'APF

GILDAS BUREL, ADHÉRENT IMPLIQUÉ DANS

© Gildas Burel

Je m’appelle Gildas, j’ai 35 ans. Je participe à la vie active de l’APF depuis 2012 environ. J’ai commencé avec l’aménagement de mon appartement en me faisant accompagner par quelqu’un du groupe accessibilité qui m’a présenté à l’association. J’ai continué avec l’élaboration du ‘‘Roule ta vie’’ et maintenant je m’occupe de la bibliothèque, je fais partie du groupe de sensibilisation, je donne occasionnellement un coup de main à la délégation et j’écris de temps en temps pour le CAP Rhône-Ain. Je suis également parti avec APF Évasion en Toscane l’été dernier et j’ai fait ma demande pour repartir cette année.

Enfin, en ce moment, je m’occupe de remonter le groupe jeunes de la délégation APF de Bourg-en-Bresse. Il y a deux ans ce groupe avait été créé par la volontaire en service civique mais quand celle-ci est partie le groupe est tombé à l’eau. Ce groupe a pour but de faire des sorties

1 CHIFFRE

3 500
ROSES

C'est le nombre de roses qui ont sillonné le département de l'Ain par l'intermédiaire de soixante-trois bénévoles. Sur dix-huit sites répartis sur l'ensemble de l'Ain, ces boutons ont coloré la journée du 19 mars pour un grand nombre de donateurs, et nous ont permis de récolter plus de 6 000 €. Merci à tous !

L'AIN

entre personnes de moins de quarante-cinq ans. À vrai dire, nous ne sommes pas trop regardants sur l'âge mais plutôt sur l'envie de faire plein de choses, de sortir malgré notre handicap. Nous allons essayer de nous voir environ une fois par mois et en septembre nous projetons de faire un petit séjour dans un parc d'attractions. Bien sûr les personnes valides sont les bienvenues. Dernièrement, nous nous sommes retrouvés à la délégation pour une soirée pizza-DVD. Nous étions trois et j'espère qu'à l'avenir nous serons plus nombreux. C'est donc l'occasion de vous joindre à nous.

3 LIVRES

L'ACCESSIBILITÉ DANS 11 VILLES EUROPÉENNES

Recueil de pratiques en faveur des personnes à mobilité réduite, éditions du CERTU

Cette analyse s'inscrit dans le cadre d'une réflexion menée par le CERTU sur l'identification de pratiques intéressantes en Europe en matière d'accessibilité. Cinq pays européens ont été repérés comme particulièrement intéressants du point de vue de leurs pratiques : la Suède, les Pays-Bas, la Belgique, le Royaume-Uni et l'Espagne.

CONCEVOIR UNE VOIRIE ACCESSIBLE POUR TOUS

Il s'agit d'un guide de la délégation ministérielle à l'accessibilité destiné aux élus pour les aider à concevoir des espaces publics qui tiennent compte de la mixité d'usage, qui sécurisent sans exclure, qui organisent les circulations de chaque usager sans les isoler, qui permettent une intégration réussie de tous les usagers.

Une partie de l'ouvrage recense les difficultés que peuvent rencontrer les personnes en situation de handicap dans leurs déplacements. Par exemple, pour les personnes en situation de handicap moteur : se déplacer sur des sols meubles, glissants, inégaux, encombrés d'obstacles, franchir des dénivelés, etc.

DANSE ET HANDICAP MOTEUR

Pour une accessibilité des pratiques chorégraphiques, André Fertier

Mémento pratique nourri de l'expérience d'acteurs du milieu chorégraphique, il présente des approches pédagogiques adaptées, des savoir-faire, des exemples de bonnes pratiques, des organismes ressources et des publications de référence. Outils précieux pour tous les professionnels. Convaincus que la danse peut mettre en lumière le ''vivre ensemble'', le CND et le Cemaforre se sont associés dans une dynamique citoyenne.

Pour plus de renseignements ou pour emprunter les livres, contactez Marie Guerrero, attachée de la délégation du Rhône *(marie.guerrero@apfrhone.fr).*

LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Le centre de documentation de la délégation de Villeurbanne a ouvert en 2012 grâce au travail conjoint d'un bénévole, d'une salariée référente et d'un groupe de travail. De petite bibliothèque destinée aux adhérents, notre ''centre de doc'' bombe désormais le torse, enrichi et ouvert à une palette plus large de publics.

© APF

69 Ouvert à tous (personnes en situation de handicap, leurs proches, professionnels du social, du médico-social, de l'enseignement, étudiants, élèves, etc.) et, surtout, entièrement gratuit, son objectif est de faciliter l'accès à l'information sur des sujets variés en lien avec le handicap.

Avec près de six cents références, nous proposons tout type d'ouvrages : romans, BD, biographies, témoignages, guides pratiques, ouvrages sociologiques et de réflexion, thèses, magazines, DVD, etc.

Un catalogue en ligne *(www.apfrhone.fr/biblio/opac_css)* présente l'ensemble des ressources disponibles et permet de repérer ou de réserver des livres, empruntables trois semaines (renouvellement sur demande).

Ce catalogue permet également la consultation des ouvrages disponibles à l'établissement APF-HANDAS Le Papillon. À terme, c'est la délégation APF de Bourg-en-Bresse qui créera son centre de documentation et dont le fonds sera intégré à ce catalogue commun.

Ces derniers mois, le centre de doc a été particulièrement actif à l'extérieur :

· En tant que membre du REDOC 69-h, réseau documentaire du Rhône sur le handicap formé par une douzaine d'associations, nous participons à des tables de documentation : nous proposons des sélections d'ouvrages à emprunter lors de colloques, séminaires, forums, etc.

· Nos valises de livres pour les écoles, prêtées en amont de nos sensibilisations ont un grand succès et passent d'une école à l'autre depuis le début de l'année.

· Nous créons des sélections d'ouvrages pour des cibles spécifiques (enseignants, auxiliaires de vie, aidants familiaux, etc.). À ce titre, nous avons rencontré dernièrement des aidants familiaux des Fenottes, Handi Rhône Services et les étudiants du Master 2 situations de handicap à Lyon 2.

Nous souhaitons continuer dans cette dynamique et ainsi contribuer à sensibiliser et informer sur le handicap.

N'hésitez pas à venir nous voir ou à consulter le catalogue.

Marie Guerrero,
Attachée de délégation

LOISIRS

WEEK-END EN HAUTE-SAVOIE

Êtes-vous plutôt amateur de sensations fortes ou d'air pur et de nature ? Après tout, pourquoi choisir ? Que dites-vous d'un week-end en Haute-Savoie ? Réservez le week-end du 9 septembre car nous vous emmenons entre Annecy et Aix-les-Bains.

69 Aix-les-Bains sera notre première étape. Nous allons poser nos valises dans une auberge de jeunesse pour deux nuits. Le vendredi après-midi sera l'occasion de découvrir la région du parc régional du massif des Bauges. Le soir nous dînerons à l'auberge.

© justacote.com

Le samedi, on prend de la hauteur et on tente le parapente ! En cas de mauvais de temps une autre activité sera prévue en plan B. Après un après-midi riche en sensations, nous irons nous remplir l'estomac dans un restaurant régional.

Le dimanche, après deux jours intensifs, sera plus reposant. Nous vous proposons une balade en bateau sur le lac d'Annecy. Et ensuite retour à la maison !

N'hésitez pas à nous contacter au plus vite au 04 72 43 01 01 ou sur *inscriptions@apfrhone.fr*

Infos pratique :

· apportez votre pique-nique pour le vendredi midi ;
· n'oubliez pas votre argent de poche pour vos achats personnels , boissons et apéritifs ;
· coût du week-end 200 € ;
· inscriptions avant le 8 juillet.

Zharra Douham
et Adeline Gilbert

LOISIRS

SÉJOUR À SAINT LUPICIN

Cette année le séjour de la délégation APF de Bourg-en-Bresse se déroulera du 5 au 12 septembre au village vacances répit familles les Cizes à Saint Lupicin, dans le Jura.

01 Ce village a été conçu et aménagé spécialement pour proposer des vacances aux personnes en situation de handicap afin de soulager les aidants familiaux. C'est un lieu où chacun passera donc de très belles vacances.

Le groupe sera composé de neuf vacanciers accompagnés par six bénévoles. Ils fonctionneront en gestion libre. Chaque membre va s'investir suivant ses capacités sur l'organisation de celui-ci : recherche des idées loisirs, dossiers administratifs, transport, organisation des aides humaines, recherche de financement, etc.

Éric Suarez
Chargé de mission
vie associative

© Christophe Hargoues

SANTÉ

L'ÉCOLE DE LA SEP

Depuis 2010 la délégation APF de Villeurbanne, en lien avec le réseau SEP (Sclérose En Plaques) régional et l'AFSEP, a mis en place une école de la SEP destinée aux malades et aidants de la région pour les informer sur cette maladie.

69 L'école s'adresse à des patients porteurs de SEP nouvellement diagnostiqués (moins de cinq ans) et à leur entourage (maximum de deux personnes par patient). Les différents aspects de la maladie seront abordés, depuis les différentes formes cliniques, les symptômes, les différentes thérapies de fond jusqu'aux aspects psychologiques, professionnels et sociaux. Elle permettra aux participants d'acquérir une formation sur la maladie afin de mieux vivre avec.

Les six premières années ont été une expérience très positive pour tous les patients et aidants qui y ont participé.

La session 2016 de l'École de la SEP se déroule aux dates suivantes :

- samedi 19 mars : présentation générale de la SEP / réflexions du philosophe ;
- samedi 2 avril : les traitements de la SEP / travail et SEP ;
- samedi 16 avril : éducation thérapeutique du patient et de l'aidant – nouvelle séance cette année ;
- samedi 30 avril : aspects psychologiques / sexualité, vie de couple ;
- samedi 21 mai 2016 : activité physique et SEP / table ronde.

Les sessions auront lieu au collège Morice Leroux, à Villeurbanne.

Pierre Gilibert
Bénévole

LOISIRS

DANSE CLASSIQUE POUR TOUS

Pour la rentrée 2016-2017, l'association Les Infantes de Noverre animera ses ateliers de danse classique intégration au CCO Jean-Pierre Lachaize à Villeurbanne. Pour cette saison, deux modules seront proposés aux personnes en situation de handicap dans le département du Rhône.

69 La fondatrice et présidente de l'association Les Infantes de Noverre a pour objectif de mettre à la portée du plus grand nombre, et surtout des plus fragiles un art d'excellence. Cet univers artistique est rendu accessible par sa méthode, ce en mettant de côté la prouesse technique, l'esprit de compétition et l'élitisme. Toute sa place est laissée à la grâce, au plaisir et surtout à l'amour de la danse classique.

Le module débutants ne donnera pas lieu à une chorégraphie de fin d'année. Il sera possible à toute personne qui acquère le niveau, de passer du module débutants au module moyens et avancés. La première année d'initiation, plus douce mais riche en vocabulaire, demande tout de même une certaine assiduité. Un atelier par mois, très complet, est spécialement conçu à cet effet.

Le module moyens et avancés, qualifié de noyau dur de l'association continue sa montée vers l'étoile. Les participants interpréteront la chorégraphie "2015" le 1er octobre 2016, à la Salle de Spectacle de Saint-Clair-du-Rhône. Une nouvelle chorégraphie sera créée pour la semaine du handicap à laquelle nous participerons.

L'assemblée générale de notre association est, par ailleurs, fixée au 28 mai, à 17h30, à son siège social. Toute personne désireuse d'y adhérer y est la bienvenue.

Hélène Lamielle
Les Infantes de Noverre

DES MARIONNETTES POUR SENSIBILISER

Faire comprendre les handicaps aux enfants n'est pas toujours chose facile. C'est pourquoi la délégation APF de Bourg-en-Bresse a innové en portant le projet de création de marionnettes de sensibilisation. Celles-ci permettent d'expliquer les handicaps de façon ludique aux plus jeunes. Après plusieurs mois de travail avec l'association Sculpt à Bourg, les marionnettes rentrent officiellement en activité !

01 La création des marionnettes s'est faite en partenariat avec l'association Sculpt à Bourg avec Gérard Guy qui a été immédiatement emballé par le projet.

Cinq marionnettes ont étés créées : une valide, une paraplégique, une tétraplégique, une hémiplégique, une IMC (infirme moteur cérébral). Elles ont étés enrichies d'un fauteuil et d'un déambulateur miniatures.

Ces marionnettes serviront, lors des interventions de sensibilisations auprès des enfants d'écoles primaires et de centres de loisirs afin de leur expliquer de manière visuelle, concrète et ludique ces quatre types de handicap moteur.

Gildas, sensibilisateur, a écrit un scénario théâtral et travaille sur la mise en scène de celui-ci.

Nous remercions vivement Gérard Guy et l'association Sculpt à Bourg pour leur investissement et pour la création de ces merveilleuses marionnettes.

Éric Suarez
Chargé de mission vie associative

© APF

DES PARENTS FORMENT DES DIRECTEURS

Le 7 mars 2016, à l'ESPE de Lyon (école de formation des enseignants), cinq membres du groupe de parents en situation de handicap sont intervenus durant presque deux heures dans une formation d'une centaine de directeurs d'écoles maternelle et primaire.

69 Grâce à cinq témoignages de parents, ont été relevés les principaux obstacles à la participation et difficultés à la relation avec les professionnels de l'école.

Lors des échanges qui ont suivi, les directeurs d'école ont souligné la nécessité d'une attention particulière pour permettre aux parents en situation de handicap de tenir pleinement leur rôle dans l'école. Un directeur donne un exemple de ce qu'il fait concrètement pour rassurer une maman aveugle. Il est présent tous les matins à l'entrée de l'école pour lui dire que son fils est bien entré dans la cour. Pour effacer la peur, le lien entre parents et professionnels est primordial.

Une question a également été posée sur la nécessité ou non de demander à l'enfant son accord avant de parler du handicap de ses parents. Chaque membre du groupe a parlé des facilités ou des réticences qui s'expriment différemment selon leurs enfants. Une maman a bien positionné les enjeux : *''la plus grande peur de nos enfants, c'est que son parent soit rejeté du fait de son handicap. Les enfants font tout pour protéger leur parent de leur exclusion de l'école. Ils n'ont pas à porter cela !''.*

Vincent Plazy
Coordinateur de Résol'handicap

L'APF DU RHÔNE ET DE L'AIN S'ENGAGENT POUR QUE NOUS VIVIONS MIEUX ENSEMBLE

Près de chez vous, votre don vient en aide aux personnes en situation de handicap mais aussi à tous les usagers de la ville. Que l'on soit en fauteuil roulant, avec une poussette ou simplement moins agile qu'avant, les obstacles sont les mêmes pour tous. C'est pourquoi le combat des personnes en situation de handicap pour une ville accessible à tous, c'est aussi votre combat.

Soutenez les délégations Ain et Rhône de l'Association des Paralysés de France en nous adressant votre don par chèque à : APF DD01, 6 rue des Frères Lumière, 01000 Bourg-en-Bresse ou APF DD69, 73 ter rue Francis de Pressensé, 69100 Villeurbanne.

ACCESSIBILITÉ

AGIR POUR L'ACCESSIBILITÉ

© S. Le Clezio

Alors que la France aurait dû être accessible depuis un an si la loi handicap de 2005 avait été appliquée, le Collectif pour une France accessible, dont fait partie l'APF, dénonce les nouveaux coups portés à l'accessibilité. Non seulement le dispositif des Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) est un échec pour le gouvernement, mais d'autres retours en arrière viennent s'ajouter : un décret et un arrêté du 24 décembre ouvrent la possibilité à des dérogations à l'accessibilité pour les logements neufs ; le projet de loi pour une République numérique est en-deçà des obligations d'accessibilité numérique prévues par la loi de 2005 ; ou encore les discours sur les normes qui remettent en cause le principe même de l'accessibilité.

Onze ans après le vote de cette loi, qui était déjà un compromis sur le plan de l'accessibilité, le bilan est désastreux et laisse les personnes restreintes dans leurs déplacements quotidiens (personnes en situation de handicap, personnes âgées, parents avec poussette, piétons, cyclistes, etc.), sans solution.

Après deux lois inappliquées en 40 ans concernant notamment l'accessibilité, il nous appartient aujourd'hui de faire respecter nos droits fondamentaux : la liberté d'aller et de venir et l'égal accès aux prestations et services.

Si l'APF continue de promouvoir la sensibilisation en matière d'accessibilité via la co construction, le partenariat et la formation, il nous paraît indispensable d'ajouter une corde à notre arc dans nos différents modes d'action : l'action en justice.

Depuis le 1er octobre 2015, il est possible de porter plainte contre un Établissement Recevant du Public (ERP) inaccessible qui n'a pas déposé d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) ou qui n'aurait pas obtenu de dérogation auprès de la préfecture.

C'est cette possibilité que nous vous proposons d'aborder dans ce dossier : ''explorer'' la voie judiciaire pour faire respecter nos droits, créer de la jurisprudence et ainsi faire des exemples !

« Le bilan est désastreux et laisse les personnes restreintes dans leurs déplacements quotidiens sans solution.»

QUELQUES NOTIONS

1- L'ERP :

Le sigle ERP désigne des lieux que nous fréquentons chaque jour. Il s'agit des Établissements Recevant du Public, c'est-à-dire des lieux publics ou privés accueillant des clients ou des usagers autres que les employés

© Léa Jourjon

(salariés ou fonctionnaires). Les salles de spectacles, les hôtels, les écoles, les mairies, les commerces, les cabinets de professions libérales sont, par exemple, des établissements recevant du public.

Nous n'évoquerons que le cas de figure le plus simple pour savoir si un établissement est ou non accessible. En effet, nous n'envisagerons que le cas d'une impossibilité physique de pénétrer dans un établissement, par exemple si plusieurs marches se trouvent à l'entrée. Il se peut également que des plans inclinés et rampes, ne soient pas conformes.

2- L'AD'AP :

Un Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) est un outil de programmation de mise en accessibilité des ERP et des services de transports publics. Signé par le gestionnaire de l'ERP qui engage sa responsabilité financière, un Ad'AP décrit d'une part la stratégie de mise en accessibilité, et d'autre part la programmation budgétaire pluriannuelle.

La programmation consiste à effectuer des travaux chaque année, avec un premier bilan transmis à la préfecture dès la fin de la première année. Le gestionnaire ne peut donc pas attendre la fin de la période pour se mettre en accessibilité.

LES DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE POUR ÊTRE ACCESSIBLE

· Jusqu'à trois ans maximum pour les ERP de 5ème catégorie isolés (c'est-à-dire un commerçant indépendant ou franchisé recevant moins de trois cents personnes simultanément ou dont l'effectif est en-deçà du chiffre imposé par le règlement de sécurité de l'établissement) : le gestionnaire devra obligatoirement réaliser des travaux chaque année sous peine d'un constat de carence dressé par le préfet entraînant le risque d'une amende. Un premier bilan devra être remis au bout de douze mois à la préfecture.

· Jusqu'à six ans maximum pour les autres catégories (1ère à 4ème catégories qui accueillent plus de trois cents personnes simultanément), y compris lorsqu'un gestionnaire possède également des établissements de 5ème catégorie (par exemple, un restaurateur possède neuf ERP de 5ème catégorie et un seul de 4ème catégorie ; alors le délai est jusqu'à six ans) : en deux phases de trois ans, c'est-à-dire qu'au terme de la phase 1, un second bilan serait effectué dans lequel le gestionnaire devra obligatoirement justifier d'avoir réalisé ses engagements à effectuer des travaux chaque année sous peine d'un constat de carence dressé par le préfet.

· Jusqu'à neuf ans maximum (trois phases de trois ans) pour les gestionnaires de ''patrimoine important ou complexe'' (pour les gestionnaires de cinquante ERP et plus sur tout le territoire national ainsi que les monuments historiques).

LES CAS PARTICULIERS

Concernant les ERP existants de 5ème catégorie, l'ensemble des prestations doit pouvoir être fourni dans une partie du bâtiment accessible aux personnes en situation de handicap. Par exemple, un hôtel avec une salle de restaurant qui a des chambres inaccessibles à l'étage et des chambres adaptées au rez-de-chaussée

© Fotolia

est considéré comme accessible d'un point de vue réglementaire. La salle de restauration doit par conséquent elle aussi être accessible.

Pour un établissement étant en location, le principe est que, conformément aux dispositions concernant les baux commerciaux et les baux professionnels, le bailleur, en tant que responsable de droit commun de la mise en œuvre des obligations d'accessibilité, est chargé de l'élaboration et du dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée ainsi que du suivi de son exécution sauf si des stipulations particulières du contrat de bail en disposent autrement (article R 111-19-32 du Code de la construction et de l'habitation).

APPLICATION CONCRÈTE : EN CAS D'INACCESSIBILITÉ AU 1ER OCTOBRE 2015

A partir du 1er octobre 2015, l'inaccessibilité d'un ERP existant devient un délit pénal en cas de non dépôt d'un Ad'AP. Ainsi, sous réserve que l'infraction soit constituée, vous pouvez porter plainte et éventuellement vous constituer partie civile.

Trois cas de figure :

· Le gestionnaire n'a pas remis d'Ad'AP au 27 septembre 2015 :

- Risque de sanction pénale en cas de plainte : jusqu'à 45 000 euros d'amende pour une personne physique ou 225 000 euros pour une personne morale, voire jusqu'à la fermeture administrative de l'établissement (article 152-4 du code de la construction et de l'habitation).

- Risque de sanction administrative pécuniaire de 1 500 euros d'amende pour un établissement, ou 5 000 euros en cas de pluralité d'ERP. (Article L 111-7-10 du Code de la construction et de l'habitation).

· Le gestionnaire a remis un Ad'AP en bonne et due forme à la préfecture :

En ce cas, le gestionnaire ne pourra pas faire l'objet d'une plainte pendant la période de l'Ad'AP.

· Le gestionnaire a demandé et obtenu une dérogation

© Fotolia

auprès de la préfecture, via la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA)

Le gestionnaire a reçu un récépissé de la préfecture attestant qu'il a sollicité et obtenu une dérogation après avoir fourni des éléments de justification. Dans ce cas, il ne sera pas possible de porter plainte.

L'EXEMPLE D'UN ERP EXISTANT INACCESSIBLE, COMMENT PORTER PLAINTE ?

La première étape : savoir si un ERP inaccessible a déposé un Ad'AP, ou a obtenu une dérogation auprès de la préfecture

Afin de savoir si un établissement inaccessible a bien déposé un Ad'AP, nous vous préconisons la démarche suivante : adresser un courrier au gestionnaire ou au propriétaire de l'établissement lui demandant s'il a déposé un Ad'AP ou s'il a obtenu une dérogation officielle de la préfecture.

Ou se rendre dans l'établissement et demander au gestionnaire ou au propriétaire s'il a déposé un Ad'AP, ou s'il a obtenu une dérogation officielle de la préfecture.

La deuxième étape : envoyer en même temps que le premier courrier, une lettre au maire pour lui demander si le gestionnaire ou propriétaire de l'ERP a déposé un Ad'AP ou obtenu une dérogation.

La troisième étape : en cas de refus ou d'absence de réponse dans un délai d'un mois aux deux premiers courriers vous devez saisir la CADA : commission d'accès aux documents administratifs afin de déterminer si un Ad'AP a été déposé ou si une dérogation a été obtenue.

la quatrième étape : en cas de réponse établissant qu'il n'y a pas eu d'AD'AP déposé ou de dérogation obtenue, vous pouvez porter plainte contre l'ERP existant inaccessible.

Attention ! Vous engagez votre responsabilité en cas de dépôt de plainte jugée abusive c'est-à-dire que dans ce cas les frais de procédure engagés par la partie adverse peuvent être à votre charge.

Vous vous exposez également en cas de plainte pour dénonciation abusive au versement d'indemnité ; c'est la raison pour laquelle vous devez vous entourer de toutes les garanties possibles permettant de vous assurer au préalable qu'il n'y a bien eu aucun Ad'AP de déposé ou de dérogation obtenue et que l'ERP est inaccessible et donc que l'infraction est constituée.

Nous pouvons certes regretter d'en arriver à faire appel à la justice. Cependant l'idée n'est pas de systématiser ce genre d'actions, plutôt d'en faire des exemples et des symboles.

Parce qu'il nous faut en finir avec cette ségrégation qui ne dit pas son nom depuis des décennies, il s'agit désormais de pointer du doigt judiciairement les acteurs de mauvaise foi pour la différence de traitement injustifiée qu'ils nous infligent.

Gaël Brand
Directeur territorial

SOLIDARITÉ

PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE

Animé depuis de nombreuses années par Dominique Panchout, l'atelier informatique de la délégation APF de Bourg-en-Bresse a investi dans du matériel neuf. Les participants disposent donc désormais d'ordinateurs puissants et d'un appareil photo. Ceci grâce à un partenariat conclu avec la Fondation Caisse d'Epargne.

01 Les participants à l'atelier informatique, qui se réunissent toutes les deux semaines à la délégation APF de Bourg-en-Bresse, travaillaient depuis quelques temps à la réalisation de diaporamas. Au début de cette année 2016, grâce à un financement de la Fondation Caisse d'Épargne, des investissements ont pu être engagés : nouveaux ordinateurs, appareil photo ; le but est de permettre aux participants de réaliser de petits films. Communiquer sur les activités organisées par la délégation, créer des supports supplémentaires de sensibilisation : les possibilités sont nombreuses. Enfin, un travail est actuellement mené en lien avec des ergothérapeutes du Pôle Adultes de l'APF en vue d'aménager intégralement un poste informatique. Le matériel acquis sera exploité dans toutes ses dimensions !

Vanessa Hérault
Chargée de mission développement de la vie associative

© APF

APF CONSEIL : UN RÉSEAU DE FORMATEURS

Des acteurs APF de l'Ain et du Rhône s'engagent dans le projet APF Conseil ; un dispositif de conseils et de formations, en Auvergne-Rhône-Alpes, qui a pour vocation de favoriser l'accueil et l'emploi des travailleurs en situation de handicap.

© APF

APF Conseil est né d'une volonté de lutter contre des discriminations encore importantes, sur le marché du travail. Le but étant de former les salariés des entreprises et organismes publics, pour améliorer l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Afin de mobiliser les synergies locales, vingt-deux futurs formateurs ont été recrutés parmi des acteurs APF de la région Auvergne-Rhône-Alpes. L'idée est de créer une plateforme collaborative, en lien avec les structures APF de la région, dont les délégations.

Dans l'Ain et le Rhône, huit personnes ont décidé de s'investir dans ce projet. La première étape a été pour eux de participer à une formation organisée en collaboration avec ''APF Formation'', pour se professionnaliser en tant que futur formateur.

L'une des principales motivations d'Anne Valla, qui adhère pleinement au projet, est d'*''améliorer le regard des chefs d'entreprises sur les salariés handicapés à compétence égale avec les personnes valides. De par ma propre expérience, j'ai envie de convaincre les entrepreneurs des potentialités que peuvent avoir les personnes handicapées''.*

La deuxième étape est désormais le développement de cette offre de formation dans la région. Dans l'Ain et le Rhône, les acteurs du projet ont commencé à aller à la rencontre des entreprises, des partenaires locaux et des instituts de formation car le rôle d'APF Conseil est aussi d'accroître les connaissances sur le handicap des salariés de demain.

Ces prises de contact participent à briser des préjugés, comme le souligne Anne Valla : *''par mon attitude lors de ces rencontres, je pense déjà à sensibiliser la personne, changer son regard''.*

L'objectif de ce nouveau projet est également de générer des fonds au profit des actions associatives de l'APF en facturant les coûts de formation et de conseils.

Et que peut faire chacun d'entre nous ? Anna Valla répond à cette question en précisant que *''chaque acteur de l'APF peut très bien contribuer au projet en faisant remonter à APF Conseil les éventuelles demandes de formation des entreprises ou organismes publics''.*

Émilie Rolland
Stagiaire

ATELIER RÉCIT DE VIE

Le projet collectif de l'écriture du récit de vie s'est construit au sein des propositions collectives de Résol'Handicap. Il faisait suite à l'atelier d'écriture de Vincent Massard à la médiathèque de Villeurbanne. Cette fois l'objectif était de mettre des mots, ses mots sur le récit de sa vie.

© APF

69 Le projet initial était de réunir dans l'atelier d'écriture des personnes usagers du centre social de Gerland avec des personnes en situation de handicap d'où le lieu des ateliers qui se sont déroulé dans le centre social de Gerland. Malheureusement, la proposition n'a pas permis de réunir ces deux populations et seules les personnes en situation de handicap du foyer de l'Étincelle et de la délégation se sont réunies. Au total entre sept et neuf personnes avec une assiduité qui a forcé notre admiration !

Nous avons fonctionné progressivement en duo une personne valide accompagnant, traduisant, écrivant ou lisant l'écrit d'une personne en situation de handicap dans l'incapacité de faire l'une de ces actions seule, mais bien capable de mettre des mots sur son expérience.

Au cours de l'année, furent abordés des thèmes autour des fêtes, des mémoires de nos décennies passées, des relations et du vécu des autres face au handicap, des soignants avec quelques portraits évocateurs ou même humoristiques, de la perception du corps.

Le projet d'un livret facilement offert à l'entourage avec quelques extraits de textes est en cours d'organisation et verra le jour d'ici juin.

Lors de la dernière séance une évaluation de l'année passée a permis de recueillir quelques florilèges des moments forts :

''Ce que j'ai aimé c'est l'ambiance de l'atelier avec la lecture de chacun. J'adore écrire ça me donne des idées pour avancer.'' H.

''Le côté fourre-tout, méli-mélo, brain storming, remue-méninges, même quand on n'en a pas envie, qu'on n'a pas le goût ; rien que d'écouter les autres, ça rebooste !'' C.

''J'ai bien aimé surtout le temps de restitution. Tout m'a plu et je croyais que ça durerait plus longtemps. L'an prochain j'ai très envie que ça continue plus longtemps.'' C.

''Ce que j'ai aimé : tout quelques soient les sujets.'' P.

''Je suis heureuse que F. transmette ma parole pour écrire. Un grand merci.'' AC.

Aucune décision n'a encore été prise quant à la reconduction de l'atelier mais si vous êtes intéressé(e), faites-vous connaître auprès d'Alexandra Saurin (04 72 43 01 01, *alexandra.saurin@apfrhone.fr)* de la délégation.

Marie-Hélène Boucand

JOURNÉE EUROPÉENNE DES PATIENTS

Le 18 avril 2016, à l'initiative du CISS (Collectif Inter-associatif Sur la Santé) Rhône-Alpes, le SESVAD 69 a participé à la Journée Européenne de vos Droits en santé qui est un évènement phare de la promotion des droits des usagers en région Rhône-Alpes !

69 C'est la première année que cette manifestation était ouverte aux structures médico-sociales et le SESVAD 69 a souhaité s'en saisir.

Le CISS Rhône-Alpes a soutenu le SESVAD dans l'organisation de la journée.

Plusieurs stands ont été animés par des professionnels et des usagers au sujet :

· des directives anticipées et de la personne de confiance ;

· de la douleur ;

· des représentants des usagers.

Parce que nous sommes tous concernés par ces thématiques, la journée était ouverte à tous : usagers et professionnels des structures APF du Rhône, familles, aidants professionnels et familiaux et partenaires, etc.

Et chacun a eu la possibilité de jouer au Jeu de Lois en présence de sa créatrice Marie-Hélène Boucand.

Si vous n'avez pas pu participer, nous renouvellerons sûrement cette expérience enrichissante l'année prochaine !

Anne Enselme
Directrice du SESVAD

Inscriptions auprès de Mme Kharchich, secrétaire du SESVAD

au 04 72 43 04 77 ou secretaire@apf69.asso.fr

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

1 - Rencontre Résol'handicap au Caravansérail café - janvier 2016

2 - Atelier Jeu de Lois à Villeurbanne - février 2016

3 - Atelier Jeu de Lois à Villeurbanne - février 2016

4 - Projection de Intercades dansées - février 2016

5 - Jeux de société à Bourg-en-Bresse - mars 2016

6 - Préparation des roses à Bourg-en-Bresse - mars 2016

7 - Préparation des roses à Bourg-en-Bresse - mars 2016

8 - Opération roses à l'Hôtel de Ville de Bourg-en-Bresse - mars 2016

9 - Opération roses au Carrefour d'Ambérieu-en-Bugey - mars 2016

10 - Exposition ''Vie en roues libres'' à la mairie de Bourg-en-Bresse - mars 2016

11 - Exposition ''Vie en roues libres'' à la délégation de Bourg-en-Bresse - mars 2016

12 - Atelier peinture à Bourg-en-Bresse - mars 2016

13 - Vente de brioches à Lyon - mars 2016

14 - Vente de brioches à Lyon - mars 2016

15 - Vente de brioches à Lyon - mars 2016

16 - Foire de Lyon - mars 2016

17 - Repas costumé à Oyonnax - mars 2016

18 - Soirée réunionnaise à Villeurbanne - mars 2016

19 - Soirée réunionnaise à Villeurbanne - mars 2016

20 - Foire Ainterexpo à Bourg-en-Bresse - avril 2016

21 - Foire Ainterexpo à Bourg-en-Bresse - avril 2016

22 - Foire Ainterexpo à Bourg-en-Bresse - avril 2016

23 - Sensibilisation au centre de loisirs de Treffort - avril 2016

24 - Sensibilisation au centre de loisirs de Treffort - avril 2016

25 - Repos après une journée de sensibilisation à Villeurbanne - avril 2016

26 - Visite de la chocolaterie dans le Rhône - avril 2016

27 - Sortie cinéma dans le Rhône - avril 2016

28 - Rencontre Résol'handicap avec une socioesthéticienne - avril 2016

29 - Rencontre Résol'handicap avec une socioesthéticienne - avril 2016

30 - Sensibilisation au lycée hôtelier de Dardilly - avril 2016

31 - Sensibilisation au lycée hôtelier de Dardilly - avril 2016

DÉSIGNATION	DESCRIPTION	DATE(S)	HORAIRES	LIEU	PRIX	RÉF.	N° RÉF.
LES ATELIERS DE LA DÉLÉGATION APF DE BOURG-EN-BRESSE							
Arts créatifs	1 mercredi sur 2	11 et 25 mai, 8 et 22 juin	14h-16h30	Délégation de l'Ain	Gratuit		
Informatique	1 vendredi sur 2	13 et 27 mai, 10 et 24 juin	14h-16h30	Délégation de l'Ain	Gratuit		
Chant	1 jeudi sur 2	19 mai, 2 et 30 juin	14h-16h30	Délégation de l'Ain	Gratuit		
Peinture	1 vendredi sur 2	6 et 20 mai, 3 et 17 juin	14h-16h30	Délégation de l'Ain	Gratuit		
Jeux de société		18 mai, 29 juin	14h-16h30	Délégation de l'Ain	Gratuit		
LES SORTIES, ACTIVITÉS ET TEMPS FORTS DE LA DÉLÉGATION APF DE BOURG-EN-BRESSE							
Resto avec le groupe jeunes		Vendredi 6 mai	12h	Bourg-en-Bresse (restaurant à définir)	Selon ce que vous mangez	Éric / Gildas	jeune01-1
Atelier cuisine	Repas italien	Jeudi 12 mai	10h-16h	Délégation de l'Ain	5 €	Éric	cuis01-1
Bowling		Jeudi 26 mai	14h-17h	Bowling Bresse Loisirs, 1880 av. de Trevoux, St Denis-les-Bourgs	3, 50 € à régler sur place	Éric	bowl01-1
Atelier cuisine	Repas tex mex	Mardi 31 mai	10h-16h	Délégation de l'Ain	5 €	Éric	cuis01-2
P'tit déj' délégation	Thème : aides humaines	Vendredi 3 juin	9h30-11h30	Délégation de l'Ain	Gratuit	Éric	dej01-1
Repas estival		Jeudi 16 juin	9h30-17h	Salle des fêtes de Geovreisset	15 € (à confirmer)	Éric	repas01-1
Course des héros		Dimanche 19 juin	À préciser	Parc de Gerland, Lyon	Gratuit	Éric	heros01-1
Après-midi musical		Mardi 21 juin	14h-16h30	Délégation de l'Ain	Gratuit	Éric	mus01-1
Pour vous inscrire, rendez-vous en fin d'agendas pour remplir le bulletin d'inscription Ain.							
LES ATELIERS DE LA DÉLÉGATION APF DE VILLEURBANNE							
Culture pour tous	1 lundi sur 2 Billetterie solidaire	9, 23 et 30 mai, 27 juin	14h30-17h	Délégation du Rhône	Gratuit	Alexandra	
Danse classique (intégration)	1 lundi sur 2 ou 3	9 et 23 mai, 6 et 20 juin	14h-17h	Centre social de Cusset, 87 rue Pierre Voyant, Villeurbanne	Gratuit	Zharra	
Permanence de la bibliothèque	Tous les lundis et mercredis		14h-17h	Délégation du Rhône	Gratuit	Marie G ou Pierre	
Jeux de société	Tous les lundis		14h-17h	Délégation du Rhône	Gratuit		
Club informatique	Tous les mardis et mercredis		14h-17h	Délégation du Rhône	Gratuit		
Chorale	Tous les mercredis		14h-17h	Délégation du Rhône	Gratuit		
Échecs	Tous les vendredis		14h-17h	Délégation du Rhône	Gratuit		

DÉSIGNATION	DESCRIPTION	DATE(S)	HORAIRES	LIEU	PRIX	RÉF.	N° RÉF.
LES SORTIES, ACTIVITÉS ET TEMPS FORTS DE LA DÉLÉGATION APF DE VILLEURBANNE							
Ninkasi Star Wars	Soirée galactique !	Jeudi 12 mai	20h-23h	Ninkasi, 267 rue Marcel Mérieux, Lyon 7	15 € pour manger	Alexandra	ninka69-1
Karting		Vendredi 13 mai	11h-19h	RDV à la délégation du Rhône	20 €	Zharra	kart69-1
Piscine		Jeudi 19 mai	11h30-15h30	10 av. Jean Jaurès, Meyzieu	3 €	Zharra	pis69-1
Musée de la plas-turgie	Amener un pique-nique	Vendredi 20 mai	9h30-19h	RDV à la délégation du Rhône	10 €	Zharra	mus69-1
Escalade	Adhésion obligatoire pour 5 séances	Jeudi 26 mai	13h30-15h30	1 rue des Vergers, Vaulx-en-Velin		Zharra	esca69-1
Soirée française + resto		Vendredi 27 mai	10h-19h30	RDV à la délégation du Rhône	21 €	Zharra	soir69-1
Atelier cuisine		Jeudi 2 juin	13h30-17h	Délégation du Rhône	3 €	Zharra	cuis69-1
Cinéma + resto		Vendredi 3 juin	11h30-19h	RDV devant Jardiland, 2 rue Jacquard, Vaulx-en-Velin	7, 50 € + 13 €	Zharra	cine69-1
Week-end en Bourgogne	3 jours à la campagne au milieu des chevaux et du vignoble. Inscriptions closes	Du vendredi 3 juin au dimanche 5 juin	Départ à 9h15 le vendredi, retour à 20h le dimanche	RDV à la délégation du Rhône	130 €	Alexandra	bourg69-1
Escalade	Adhésion obligatoire pour 5 séances	Jeudi 9 juin	13h30-15h30	1 rue des Vergers, Vaulx-en-Velin		Zharra	esca69-2
Voile		Vendredi 10 juin	11h-18h30	Base nautique du grand large, 121 av. du carreau, Meyzieu	20 €	Zharra	voile69-1
Voyage sonore	Découverte des instruments du monde	Mardi 14 juin	13h45-16h	RDV à la délégation du Rhône	Gratuit	Zharra	son69-1
Retour à l'envoyeur	Apportez votre courrier, des acteurs improvisent dessus. Réservations et paiements avant le 2 mai	Jeudi 16 juin	20h-22h	L'improvidence, 6 rue Chaponnay, Lyon 3	11 €	Alexandra	impro69-1
Palais du Facteur Cheval		Vendredi 17 juin	10h-19h30	RDV à la délégation du Rhône		Zharra	fact69-1
Escalade	Adhésion obligatoire pour 5 séances	Jeudi 23 juin	13h30-15h30	1 rue des Vergers, Vaulx-en-Velin	À définir	Zharra	esca69-3
Miellerie		Lundi 27 juin	9h30-19h	RDV à la délégation du Rhône	10 €	Zharra	miel69-1
Pour vous inscrire, rendez-vous en fin d'agendas pour remplir le bulletin d'inscription Rhône.							

DÉSIGNATION	DESCRIPTION	DATE(S)	HORAIRES	LIEU	PRIX	RÉF.	N° RÉF.
LES GROUPES RELAIS							
Rencontre	3ème jeudi du mois	Jeudi 19 mai	14h-17h	Centre social de la Plaine	Gratuit		
Repas estival		Jeudi 16 juin	11h30-16h	Salle des fêtes de Geovreisset	15 € (à confirmer)	Éric / Solange	repas01-1
Groupe relais d'Oyonnax : centre social de la Plaine, 1 place du Maréchal Leclerc, Oyonnax.							
Ateliers jeux	Tous les jeudis		14h15-17h	Local de Villefranche	Gratuit		
Groupe relais Caladois : 570 rue de Thizy, Villefranche-sur-Saône - 04 74 60 62 26							
LE MARDI DES AIDANTS - À DESTINATION DES AIDANTS FAMILIAUX							
Sophrologie Fenottes	Séance mensuelle collective	3 mai et 7 juin	14h30-15h30	SESVAD, 10 rue de la Pouponnière, Villeurbanne	Gratuit sur inscription préalable	Jean-Michel Baverel,	sophr69
Groupe de parole Fenottes	Séance bimestrielle collective	17 mai	10h30-12h	SESVAD, 10 rue de la Pouponnière, Villeurbanne	Gratuit sur inscription préalable	Alyette Motte,	parole69
Formation Fenottes	Vacances aidants-aidés : partir en vacances avec son proche en situation de handicap mais dans un cadre différencié	24 mai	14h-16h	SESVAD, 10 rue de la Pouponnière, Villeurbanne	Gratuit sur inscription préalable	Jacques Cecillon, directeur ''Vacances répit familles''	vac69
Formation Fenottes	Présentation du volet ''aidants'' de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement ainsi que des congés dont peuvent bénéficier les aidants familiaux	14 juin	14h-16h	SESVAD, 10 rue de la Pouponnière, Villeurbanne	Gratuit sur inscription préalable	Dominique Thirry, directrice de Juris Santé	loi69
Pour plus d'informations et/ou vous inscrire, contactez Capucine Kostadinoff, coordinatrice Fenottes au 04 12 43 04 77 ou par e-mail : *coordinatrice@apf69.asso.fr*							

DÉSIGNATION	DESCRIPTION	DATE(S)	HORAIRES	LIEU	PRIX	RÉF.	N° RÉF.

BULLETIN D'INSCRIPTION DÉLÉGATION APF DE BOURG-EN-BRESSE

Nom :..... Prénom :..... Numéro de téléphone :.....

Je souhaite m'inscrire en tant que : ☐ adhérent ☐ bénévole

Références des ateliers et activités auxquels je souhaite participer :.....

.....

J'ai un fauteuil roulant : ☐ manuel ☐ électrique ☐ autre :

J'ai besoin d'un bénévole pour pousser mon fauteuil[1] : ☐ oui ☐ non

J'ai besoin d'un transport[2] : ☐ oui ☐ non

TOTAL À RÉGLER :.....€

Bulletin à retourner avec le réglement (si nécessaire) à la délégation APF de Bourg-en-Bresse : 6 rue des Frères Lumière, Bourg-en-Bresse ou par e-mail à l'adresse *dd.01@apf.asso.fr.*

[1] Dans la mesure des disponibilités du réseau des bénévoles. [2] Dans la mesure où la délégation pourra assurer ce transport.

BULLETIN D'INSCRIPTION DÉLÉGATION APF DE VILLEURBANNE

Nom :..... Prénom :..... Numéro de téléphone :.....

Je souhaite m'inscrire en tant que : ☐ adhérent ☐ bénévole

Références des ateliers et activités auxquels je souhaite participer :.....

.....

NB :

- 3 étapes sont nécessaires à une inscription définitive : la demande d'inscription, la validation par le référent et le paiement si nécessaire.
- Merci de procéder à un paiement par activité payante à laquelle vous souhaitez participer et de l'adresser au référent de l'activité.
- Chacun réserve son transport Optibus si nécessaire.
- Si vous êtes inscrit à une activité payante et que vous ne vous y rendez pas, nous ne pourrons vous rembourser.

Bulletin à retourner avec le réglement (si nécessaire) à la délégation APF de Villeurbanne : 73 ter rue Francis de Pressensé, Villeurbanne ou en ligne sur *www.apfrhone.fr/sinscrire.*

NUMÉROS UTILES

Écoute moteur :
0 800 500 597

Écoute SEP :
0 800 85 49 97

Écoute parents :
0 800 800 766

69 Délégation APF du Rhône :
04 72 43 01 01

01 Délégation APF de l'Ain :
04 74 23 41 59

69 Service de Soins et d'Aide à Domicile (SSAD) et Institut d'Éducation Motrice (IEM), Handas :
04 78 85 76 08

01 Service d'Accompagnement Médico-Social pour les Adultes Handicapés (SAMSAH), Handas :
04 74 25 18 80

01 Institut d'Éducation Motrice (IEM) Handas, les Coryphée :
04 74 24 62 54

69 Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) et foyer de vie l'Étincelle :
04 72 73 23 65

69 Centre d'accueil et de réadaptation pour les personnes traumatisées crâniennes :
04 78 19 15 60

01 Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP) :
04 74 22 00 73

69 SErvices Spécialisés pour une Vie Autonome à Domicile (SESVAD), Service d'Accompagnement Médico-Social pour les Adultes Handicapés (SAMSAH), Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), Habitat service, Garde Intinérante de Nuit (GIN), les Fenottes, Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) :
04 72 43 04 77

01 SErvices Spécialisés pour une Vie Autonome à Domicile (SESVAD) :
04 74 50 43 24

01 Service d'Éducation et de Soins Spécialisés à Domicile (SESSD) :
Bourg-en-Bresse :
04 74 22 00 73
Ferney Voltaire :
04 50 40 41 82

69 Entreprise adaptée :
04 37 91 36 36

T5 ADAPTÉ LYON 8

Grand Lyon Habitat cherche une famille dont un des membres est titulaire d'une carte d'invalidité pour la location d'un appartement de 97 m² derrière la Maison de la Danse. *www.grandlyonhabitat.fr*

UN CONCOURS DE BD ... DIFFÉRENT !

L'association Hippocampe organise chaque année un concours qui a pour objectif principal le développement d'actions culturelles et artistiques en faveur des personnes en situation de handicap ou de leur accès aux arts et à la culture. Cette année elle a récompensé 28 planches de BD et a sorti l'album ''L'Hippocampe raconte ses lauréats en BD'' qui reprend les thèmes des 7 dernières éditions avec un choix de bandes dessinées parmi celle des lauréats !

GUIDE FISCAL

Le guide fiscal du magazine Faire Face vous accompagne dans votre déclaration aux impôts. La TVA, la taxe d'habitation, la redevance télé ou la manière de traiter les litiges avec l'administration fiscale y sont aussi détaillées. Laissez-vous guider !

BEHANDI

Découvrez BeHandi, une agence de voyages spécialisée dans le handicap moteur. Elle propose des séjours adaptés en France ou à l'étranger. Cracovie, Londres, New York, Porto, Prague, Vienne, la Corse, le Finistère, Paris, etc. Laissez-vous tenter !

ANAÉ

Ces vacances accessibles, chaleureuses et ''all inclusive'' se trouvent à l'Anaé. Plus qu'une simple destination de vacances, ce sont des activités adaptées et sur mesure que nous vous proposons !

BLOG VEILLE ACCÈS AUX DROITS

Le blog de la délégation APF de Villeurbanne a pour vocation de recueillir le témoignage des adhérents dans leurs démarches d'accès aux droits et favoriser l'échange d'informations.
Si vous souhaitez nous faire part d'un témoignage, des bénévoles se proposent pour vous aider à le rédiger. Rendez-vous sur *www.dd69-veilleaccesauxdroits69.blogs.apf.asso.fr*

AIDE À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

''J'ai effectué une demande pour obtenir l'aide à la complémentaire santé en juillet 2015. J'ai reçu une réponse de refus le 17 septembre 2015 car je dépassais le plafond annuel de ressources nécessaires à l'obtention de cette aide. Je touche actuellement l'AAH, le complémentaire de ressources et l'APL pour un total de 967,49 € plus 270,63 € d'allocation logement par mois. Suite à ce refus, j'ai déposé un recours amiable dans la période légale auprès de la CPAM de Lyon. Le premier refus m'a alors été confirmé par le service contentieux de la CPAM parce que je dépassais le plafond. Le plafond de ressources est de 11 670 €. Les revenus de l'AAH et de l'aide complémentaire dépassent le plafond de 165 € seulement ! Alors que le montant de l'ACS est de 100 à 550 € en fonction de l'âge. Pour un dépassement de 13 € par mois, l'aide est refusée alors que le coût de ma mutuelle est de 77 € par mois. Je trouve ce calcul très injuste, que peut-on faire ?''

Suite à votre courrier, nous avons alerté l'ARS et le Défenseur des Droits des conséquences du montant actuel du plafond de ressources. Si d'autres situations comparables nous sont indiquées, nous engagerons une action collective revendicatrice auprès des administrations concernées.

Groupe accès aux droits

Retrouvez l'intégralité du témoignage sur :
dd69-veilleaccesauxdroits69.blogs.apf.asso.fr

Envoyez-nous vos témoignages : en ligne sur *www.apfrhone.fr/temoigner*
ou par courrier à **APF Villeurbanne - Communication - 73 ter rue Francis de Pressensé - 69100 Villeurbanne**

ADHÉREZ À L'APF ET RECEVEZ LE MAGAZINE CAP RHÔNE-AIN TOUS LES 2 MOIS

Nom :..... Prénom :.....
Adresse :.....
Code postal :..... Ville :.....
Téléphone :..... Adresse mail :.....

☐ J'adhère[1] pour 1 an à l'APF et je reçois le magazine bimestriel CAP Rhône-Ain (territorial) - **25 €**

Je veux recevoir le magazine par :

☐ courrier

☐ e-mail

☐ Je m'abonne pour 1 an au magazine bimestriel Faire Face (national) - **33 €**

☐ J'adhère[1] pour 1 an à l'APF et je reçois les magazines CAP Rhône-Ain et Faire Face - **47 €**

Je soutiens[1] la délégation APF de Villeurbanne ou de Bourg-en-Bresse pour un montant de :.....€

TOTAL GÉNÉRAL :.....€

Bulletin à retourner à la délégation APF de Villeurbanne : 73 ter rue Francis de Pressensé, 69100 Villeurbanne ou à la délégation APF de Bourg-en-Bresse : 6 rue des Frères Lumière, 01000 Bourg-en-Bresse.

[1]Votre adhésion et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66% dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Vieillir Debout

un nouveau service de

HandiAdom

L'aide A domicile

L'objectif de VIEILLIR DEBOUT est de favoriser le maintien des personnes agées et des personnes handicapées à domicile, préserver le lien social, et apporter un accompagnement des activités de la vie quotidienne.

VIEILLIR DEBOUT vous propose un service personnalisé, et une écoute humaine et professionnelle.

Pour toutes informations,contactez-nous du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

18 avenue Auguste Blanqui
69100 Villeurbanne
(Métro Gratte Ciel)
Tél. : 04.78.85.26.77
Fax. : 04.72.41.93.46
http://vieillir-debout.fr
vieillirdebout74@hotmail.com

Agrément sous le Numéro sap442822789